



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 578 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 84 232 \$ ET UN EMPRUNT DE 84 232 \$ POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE PAVAGE SUR LES RUES MARIE ET LÉANNE

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le *Règlement numéro 578 décrétant une dépense de 84 232 \$ et un emprunt de 84 232 \$ pour des travaux de mise aux normes et de pavage sur les rues Marie et Léanne.*

Tel que requis par la *Loi*, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 septembre 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 16^e jour du mois de septembre 2020.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier